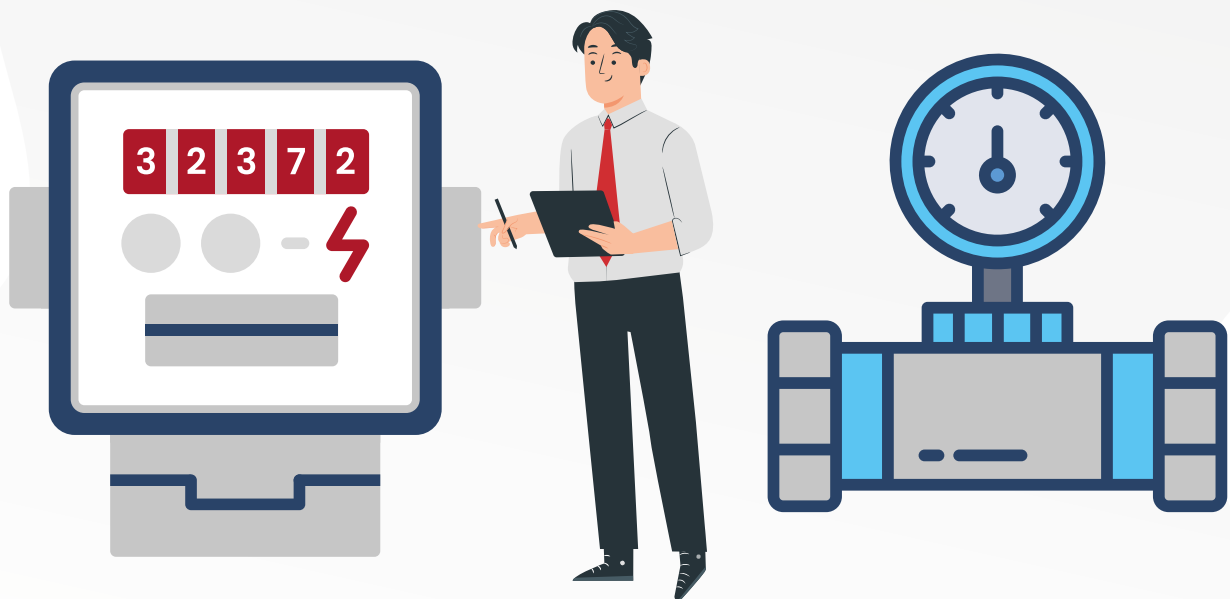


Guide de branchement électricité, eau potable et assainissement pour les clients grands comptes



 Préfecture Tanger – Assilah



EDITORIAL



Dans le cadre des efforts continus de l'écosystème d'investissement et de entrepreneuriat au niveau de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima visant la simplification des procédures administratives à travers l'édition de manuels décrivant les procédures et les formalités à accomplir pour l'obtention des autorisations requises pour la réalisation des projets d'investissement, le Centre régional d'Investissement et l'opérateur Amendis éditent un guide de raccordement au réseau électrique, eau potable et assainissement (EEA) destiné aux investisseurs dans les différents domaines d'activités (grands comptes).

Première de son genre, cette initiative communautaire, qui s'inscrit dans notre vision d'intégration de toute la chaîne de valeur liée aux actes administratifs nécessaires

à la conduite d'un projet d'investissement, ambitionne l'accompagnement et l'orientation des investisseurs dans leur parcours pour l'équipement de leur projet en réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement.

Ce guide technique constitue un référentiel simple et pratique pour la conception et la pose des réseaux EEA.

Il est rédigé dans l'objectif de garantir la qualité et l'homogénéité des services fournis aux investisseurs opérant dans le périmètre d'intervention d'Amendis dans un esprit de transparence et de célérité.

Toutefois, nous tenons à signaler que ce guide revêt un caractère indicatif et non contractuel et donc des mises à jour sont nécessaires au fil du temps du fait de :

L'expérience cumulée ,

- Innovations et progrès technologiques,
- Amélioration des connaissances technique en la matière,
- Modifications dans les normes techniques
- Nouveaux textes législatifs et réglementaires.

Nos équipes restent à votre entière disposition pour vous éclaircir davantage le contenu de ce guide et vous prendre en charge dans vos démarches.

Jalal BENHAYOUN

Le Directeur Général

*du Centre Régional d'Investissement
Tanger - Tétouan - Al Hoceima*



Madame, Monsieur,

Amendis est un opérateur de services publics en charge de la distribution d'eau potable et d'électricité, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées, depuis 2002, pour 2 millions d'habitants de la région de Tanger-Tétouan.

Acteur de la Région, nous avons réalisé d'importants ouvrages afin de renforcer l'infrastructure et d'accompagner le développement urbain, économique et touristique des agglomérations de Tanger et Tétouan.

Fournir un service de qualité à nos clients et participer à l'amélioration de leur cadre de vie constituent notre priorité.

Notre stratégie est de placer le client au cœur de nos préoccupations et vise à consolider les efforts de mise à niveau exigés par l'essor touristique, économique et urbanistique que connaît Tanger et ses environs.

Ainsi des services digitaux variés et innovants sont mis notamment à la disposition de tous nos clients afin de leur faciliter leur quotidien.

Nous mettons à votre disposition toute notre expertise dans le domaine de l'électricité, l'eau potable et de l'assainissement pour vous accompagner dans vos démarches et vous conseiller à chaque étape de votre projet.



VOTRE BRANCHEMENT **ÉLECTRICITÉ**

BRANCHEMENT PROVISOIRE

Pour sa demande de branchement provisoire, le client doit présenter à Amendis :

Client installé hors TFZ

Une Demande écrite;
La déclaration d'installation d'un nouveau branchement faite par un électricien;
Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
Justificatif d'occupation des lieux;
Autorisation de construction;
Plans approuvés.

Client installé à la TFZ

- Une Demande écrite;
- La déclaration d'installation d'un nouveau branchement faite par un électricien;
- Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
- Justificatif d'occupation des lieux;
- Autorisation de la TFZ pour l'installation du compteur provisoir;
- Décision de Monsieur le WALL;
- Plans approuvés.

 Une fois les devis payés, le client doit s'assurer de la conformité de son installation électrique afin de pouvoir passer à la demande d'abonnement provisoire.

Pour sa demande d'abonnement provisoire le client doit présenter à Amendis :

Client installé hors TFZ

Une demande écrite;
Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
Justificatif d'occupation des lieux.

Client installé à la TFZ

- Une demande écrite;
- Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant,
- Justificatif d'occupation des lieux
- Autorisation de la TFZ pour l'installation du compteur provisoir
- Décision de Monsieur le WALL

 Une fois les frais d'abonnement payés et les contrats signés, Amendis procède à la pose du compteur dans un délais de cinq jours ouvrables, Ce délai est augmenté d'un (1) Jour Ouvrable dans les cas nécessitant une intervention du Distributeur (vérification, résiliation, etc.)

BRANCHEMENT DÉFINITIF EN BASSE TENSION

Pour sa demande de branchement, le client doit présenter à Amendis :

Client installé hors TFZ

- Une Demande écrite;
- La déclaration d'installation d'un nouveau branchement faite par un électricien;
- Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
- Justificatif d'occupation des lieux;
- Autorisation de construction;
- Plans approuvés.

Client installé à la TFZ

- Une Demande écrite;
- La déclaration d'installation d'un nouveau branchement faite par un électricien;
- Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
- Justificatif d'occupation des lieux;
- Autorisation de la TFZ pour l'installation du compteur définitif;
- Décision de Monsieur le WALL;
- Plans approuvés.

i Une fois le devis payé, le client doit s'assurer de la conformité de son installation électrique afin de pouvoir passer à la demande d'abonnement.

Pour sa demande d'abonnement le client doit présenter à Amendis :

Client installé hors TFZ

- Une demande écrite;
- Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
- Autorisation d'exercer;
- Certificat de conformité (pour un nouveau branchement);
- Justificatif d'occupation des lieux.

Client installé à la TFZ

- Une demande écrite;
- Présenter le dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, CIN du gérant;
- Justificatif d'occupation des lieux;
- Autorisation de la TFZ pour l'installation du compteur définitif;
- Décision de Monsieur le WALL.

i Une fois les frais d'abonnement payés et les contrats signés, Amendis procède à la pose du compteur dans un délais de cinq jours ouvrables, Ce délai est augmenté d'un (1) Jour Ouvrable dans les cas nécessitant une intervention du Distributeur (vérification, résiliation, etc.)

Pour sa demande de branchement, le client doit présenter :

Client installé hors TFZ

- Demande pour un branchement;
- Moyenne tension au nom du client confié à l'installateur;
- Demande pour approbation des plans du poste de transfo au nom de la société installatrice (Pour un nouveau branchement);
- Croquis de situation du projet (Pour un nouveau branchement);
- Plan de masse avec implantation du poste approuvé en format papier et CD "DWG et PDF" (Pour un nouveau branchement) 5 exemplaires des plans du poste de transformation en format papier et CD "DWG et PDF" (Pour un nouveau branchement);
- Justificatif d'occupation des lieux;
- Dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois, ICE, justificatif d'occupation des lieux, CIN du gérant;
- Autorisation de construction (Pour un nouveau branchement);
- Certificat de conformité pour l'installation basse tension (délivrée par un organisme de contrôle agréé par le ministère);
- Fiche de renseignement;
- Fiche d'implantation du poste;
- PV de décharge .

Client installé à la TFZ

- Demande pour un branchement moyenne tension au nom du client confié à l'installateur;
- Demande pour approbation des plans du poste de transfo au nom de la société installatrice;
- Croquis de situation du projet;
- Plan de masse avec implantation du poste approuvé en format papier et CD "DWG et PDF" (Pour un nouveau branchement);
- 5 exemplaires des plans du poste de transformation en format papier et CD "DWG et PDF" (Pour un nouveau branchement);
- Justificatif d'occupation des lieux;
- Dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois, ICE, justificatif d'occupation des lieux, CIN du gérant;
- Autorisation délivrée par la TFZ pour l'installation d'un poste de transformation (Pour un nouveau branchement);
- Autorisation délivrée par la TFZ pour le commencement des travaux (Pour un nouveau branchement);
- Certificat de conformité de construction délivré par la TFZ (Pour un nouveau branchement);
- Décision de Monsieur le WALL;
- Certificat de conformité pour l'installation basse tension délivrée par un organisme de contrôle agréé (Pour un nouveau branchement);
- Fiche de renseignement;
- Fiche d'implantation du poste;
- Pv de décharge.

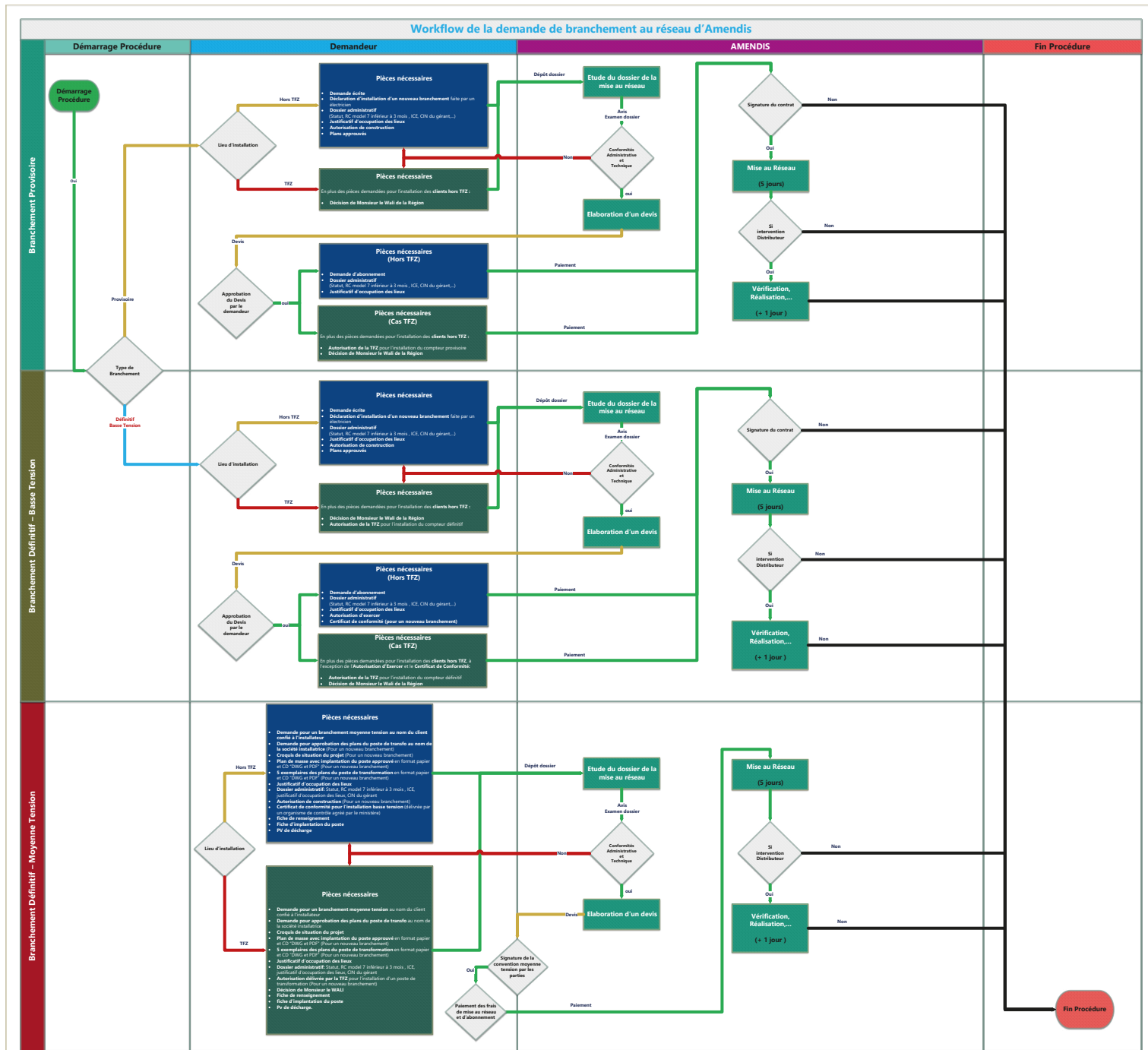


Une fois le devis établi, la convention moyenne tension doit être signée mutuellement par le client et par Amendis.

Une fois la convention signée par les deux parties, le client procède au paiement du devis de branchement ainsi que les frais d'abonnement pour avoir la mise en service du poste moyen tension

Toute demande de diminution de puissance souscrite ne sera prise en compte qu'à partir de Janvier de l'année suivante Il est à noter que la demande doit être déposée au bureau d'ordre de Amendis avant la fin de Décembre.
Toute demande de changement de la puissance souscrite en moyenne tension, diminution ou augmentation fera l'objet d'un avenant sur le contrat initial signé par les deux parties.

WORKFLOW BRANCHEMENT AUX RÉSEAU ÉLECTRIQUE





VOTRE BRANCHEMENT
EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT

BRANCHEMENT PROVISOIRE

Pour sa demande de branchement provisoire, le client doit présenter à Amendis :

Client installé hors TFZ

- Une demande écrite cachetée d'alimentation en eau potable ;
- Copie de l'ordre de service ou contrat des travaux (Si le demandeur est différent du promoteur) ;
- Une copie de la C.I.N. du gérant ou du propriétaire ;
- Statuts et extrait du registre de commerce et Modèle J (si demandeur est une société) ;
- Décision de Monsieur le Wali ;
- Certificat de conformité des plans délivrée par la TFZ l'Industriel
- Certificat de propriété ;
- La « fiche de renseignements sur l'assainissement liquide remplie par le Promoteur / l'Industriel (à récupérer auprès du guichet unique promoteur) ;
- Un plan de situation au 1/2000ème, en format papier lisible ($\geq$ A3) ;
- Un plan des fondations avec les réseaux internes d'assainissement et d'AEP implantés en format papier lisible ($\geq$ A3), comprenant les regards de façade des lots cacheté par l'architecte et validé par la TFZ ;
- Un support informatique compatible avec Autocad 2002 avec coordonnées Lambert contenant l'intégralité des plans demandés.

Client installé à la TFZ

- Une demande écrite cachetée d'alimentation en eau potable
- Copie de l'ordre de service ou contrat des travaux (Si le demandeur est différent du promoteur)
- Une copie de la C.I.N. du gérant ou du propriétaire
- Statuts et extrait du registre de commerce-Modèle J (si demandeur est une société)
- Autorisation de construction
- Certificat de propriété
- La « fiche de renseignements sur l'assainissement liquide remplie par le Promoteur / l'Industriel (à récupérer auprès du guichet unique promoteur)
- Un plan de situation au 1/2000ème, en format papier lisible ($\geq$ A3)
- Un plan de fondations approuvé par la commune avec les réseaux internes d'assainissement et d'AEP implantés en format papier lisible ($\geq$ A3) comprenant les regards de façade des lots
- Un support informatique compatible avec Autocad 2002 avec coordonnées Lambert contenant l'intégralité des plans demandés

BRANCHEMENT DÉFINITIF

Pour sa demande de branchement définitif, le client doit présenter à Amendis :

- Le dossier de branchement définitif devra contenir, en plus des pièces du dossier de branchement provisoire présentées ci-dessus, les pièces suivantes :
- Reçu de paiement du branchement provisoire (Si le demandeur a demandé précédemment un branchement provisoire) ;
- Jeu des plans approuvés.
- La Convention spéciale de déversement, en double exemplaire, signée par l'Industriel (à récupérer auprès du guichet unique promoteur) ;

- Sur demande du service étude d'assainissement, l'étude technique de prétraitement est nécessaire ;
- Pour les sociétés installées à la TFZ : Certificat de conformité des constructions (permis d'exploiter) délivrée par la TFZ ;
- Une fiche de renseignement à remplir et signer en cas de besoin en Eau Potable d'un calibre >15Ø : (à récupérer auprès du guichet unique promoteur
- Tableau de calcul des besoins en eau
- Dossier technique du système autonome d'assainissement (pour les zones non assainies).

BRANCHEMENT INCENDIE

Pour sa demande de branchement incendie, le client doit présenter à Amendis :

- Une demande écrite cachetée ;
- Un Justificatif d'occupation des lieux
- Le plan indiquant le réseau incendie implanté, validé par la protection civile.
- Dès que le dossier est constitué et déposé, la demande reste tributaire de l'avis du service police réseau.

Une fois l'accord du service police réseau obtenu, Amendis procède à l'établissement des devis de branchement.

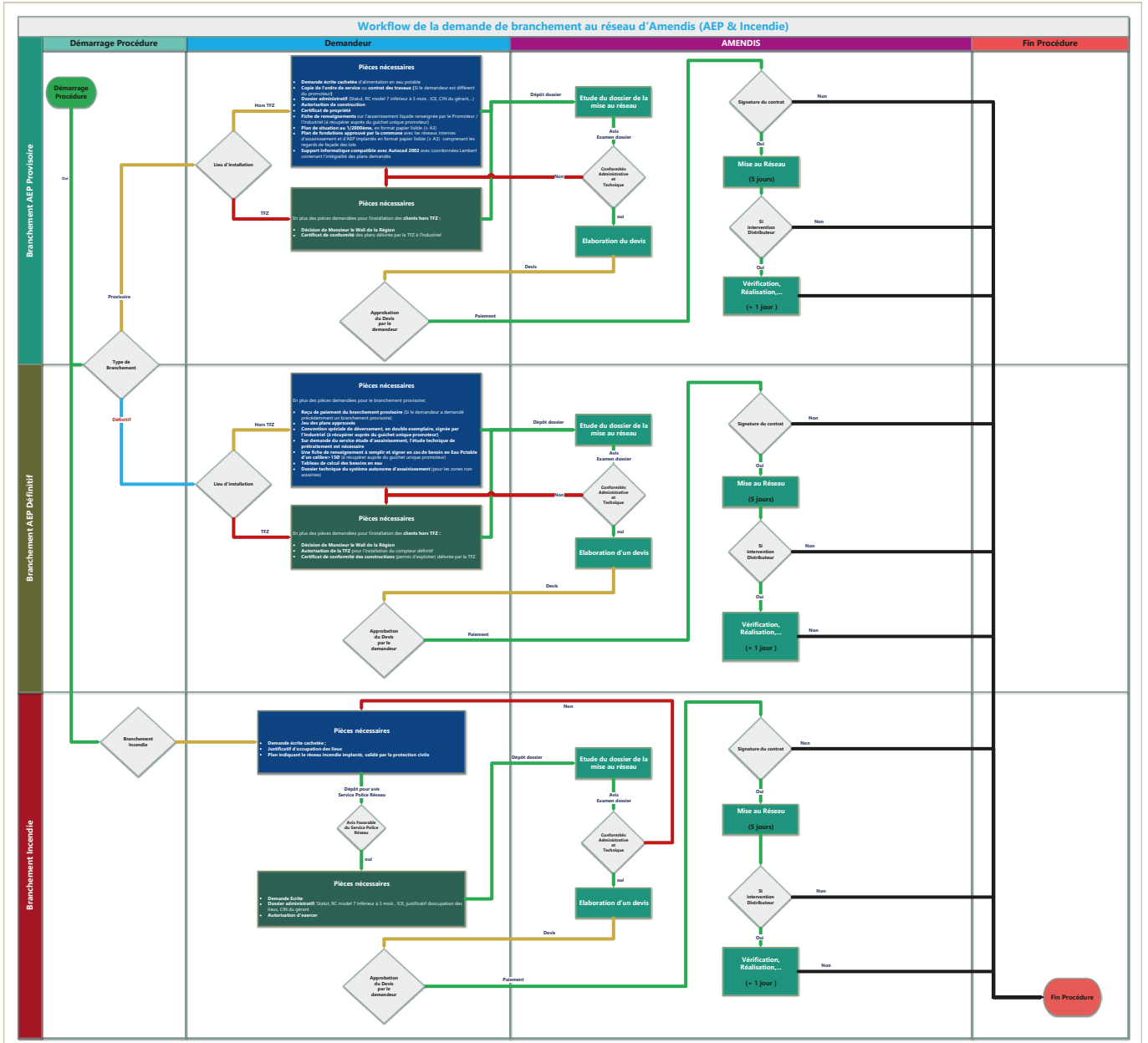
Pour sa demande d'abonnement le client doit présenter à Amendis :

- Une Demande écrite
- Un Dossier administratif: Statut, RC model 7 inférieur à 3 mois , ICE, justificatif d'occupation des lieux, CIN du gérant,
- Autorisation d'exercer
- Certificat de conformité (Pour une nouvelle alimentation)
- La demande d'abonnement reste tributaire de l'avis du service police réseau.

Une fois les frais d'abonnement payés et les contrats signés, Amendis procède à la pose du compteur dans un délais de cinq jours ouvrables, Ce délai est augmenté d'un (1) Jour ouvrable dans les cas nécessitant une intervention du Distributeur (vérification, résiliation, etc.)

Il est à noter que pour toute demande de changement de la puissance installée pour la moyenne tension, augmentation de la puissance pour la basse tension et le changement de calibre pour l'eau, il est nécessaire que le client souscrie un nouvel abonnement.

WORKFLOW AEP INCENDIE



PERSONNES A CONTACTER



ACHAHBOUN ISMAIL

Responsable de l'entité Grand compte

+212 6 61 23 08 37



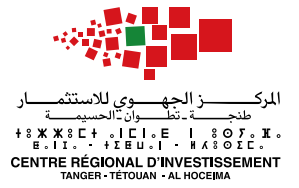
HALLIOUI AZZEDDIN

Responsable de l'entité Grand compte Privé

+212 6 18 53 09 42



أمانديس
Amendis



www.amendis.ma



www.investangier.com